



RECOMMANDÉ  
AVEC AVIS DE RÉCEPTION

n° de l'envoi : 1A 160 415 2289 0



Greffe de la Chambre Régionale des Comptes  
124 boulevard Vivier-Merle  
CS 23624  
69503 LYON CEDEX 3

Chamrousse, le 28 août 2019

Lettre recommandée AR

Nos Réf : FG/CA/548-08-19

Vos réf. : Ma lettre n°D190647 du 11 mars 2019

CRC Auvergne, Rhône-Alpes

KAR A191248 KJF

Objet : Réponse au rapport d'observations définitives

29/08/2019

Madame la Présidente,  
Madame, Monsieur les conseillers,

En application de l'article L.243-5 du code des juridictions financières je vous adresse, par la présente, la réponse de la RÉGIE DES REMONTÉES MÉCANIQUES DE CHAMROUSSE au rapport d'observations définitives reçu le 29 juillet 2019, et adressé par Madame la Présidente le 26 juillet 2019.

Je souhaiterais en effet souligner que les difficultés contextuelles et techniques subies par une Régie personnalisée pour équilibrer le budget expliquent en grande partie les écueils rencontrés dans le traitement du budget. En tout état de cause, la régie insiste sur le fait qu'elle n'a jamais eu la moindre intention de fausser la sincérité du budget.

Comme évoqué dans la réponse faite par la régie aux observations provisoire de la chambre, il convient de relever que la baisse des recettes de fonctionnement intervenue en 2012 et 2017 a majoritairement été due à des années sans neige, particulièrement difficiles pour les stations françaises.

Il en a notamment été le cas lors des exercices 2015, 2016, 2017 (années noires en ce qui concerne l'enneigement).

Cet aléa climatique est une donnée à prendre en compte lorsqu'il s'agit d'analyser les budgets et les prévisions des stations de ski alpin ou nordique.

En effet, contrairement aux autres activités de transport, pour lesquelles la clientèle peut être relativement voire très captive, tel n'est pas le cas des stations de ski. La clientèle est particulièrement volatile d'une station à l'autre, l'aléa climatique ajoutant à la difficulté prévisionnelle des budgets des stations françaises.

62 Place de Belledonne – 38410 Chamrousse – tél : 33 (0)4 76 59 09 09 – Fax : +33 (0)4 76 59 09 10

[administration@chamrousse.com](mailto:administration@chamrousse.com) - SIRET 500 717 285 00018 – APE 4939C

Catégorie juridique 4150 Régie d'une collectivité locale – TVA Intracommunautaire : FR70 500 717 285 000 18



On notera que cette difficulté est accrue par les budgets publics des régies, soumis à la règle de l'annualité, ayant pour effet de « découper » une saison d'hiver en deux parties (avant et après le 31 décembre).

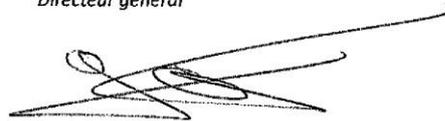
Suite aux saisons 2017-2018 (budget 2018) et 2018-2019 (budget 2019), et en raison d'un enneigement et de conditions météorologiques favorables, le phénomène inverse est constaté avec une hausse sensible du chiffre d'affaire (+8% sur la saison 2018-2019 par rapport à la saison précédente), ce qui représente la progression la plus importante des stations de l'Isère.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et reste à votre entière disposition pour tout complément d'information qui vous serait nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Frédéric GEROMIN**

*Directeur général*



Copie à Monsieur le Président de la Régie des remontées mécaniques de CHAMROUSSE